



## Règlements du concours SPVM Imaginez un nouveau monde

### 1. Mode de participation

Le concours se déroule du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2012.

Pour participer, remplissez notre formulaire d'inscription en ligne et téléchargez votre création, que ce soit une image ou du texte. Une seule création par participant est acceptée.

Les images doivent respecter les spécifications techniques suivantes :  
Format d'image : JPEG seulement  
Dimensions minimales : 800 x 600 pixels

Si vous ne pouvez nous faire parvenir votre œuvre numérisée, complétez l'inscription en ligne, récupérez votre numéro de référence, ajoutez-le à l'endos de votre œuvre et faites-la parvenir à :

#### **Concours SPVM Imaginer un nouveau monde**

Relation avec la communauté  
1441, rue St-Urbain  
Montréal, Québec  
H2X 2M6

Les œuvres ne seront pas retournées à leurs auteurs.

Svp, assurez-vous de vérifier l'orthographe de votre texte avant de nous le transmettre.

### 2. Conditions d'admissibilité

Les participants doivent résider à Montréal. Les participants doivent s'inscrire dans l'une des deux catégories du concours : enfants (5-12 ans, école primaire), adolescents et adultes (13 ans et plus).

Les administrateurs, dirigeants et employés de la Ville de Montréal, ainsi que leurs sociétés et agences affiliées, ne sont pas admissibles à gagner des prix.

Les œuvres présentées doivent respecter les thèmes du concours et la Charte canadienne des droits et libertés. Aucune œuvre haineuse, ayant une connotation sexuelle ou raciste ou présentant toute forme de discrimination ne sera acceptée.

Les œuvres écrites peuvent être rédigées en français ou en anglais et ne doivent excéder 500 mots pour les textes et 250 mots pour les poèmes. Les bandes dessinées ne doivent pas excéder 2 pages.

Le Service de police de Montréal se réserve le droit de rejeter certaines créations.

### **3. Mode d'attribution des prix**

Deux tirages au sort seront effectués, soit un par catégorie de participants.

Les tirages seront effectués au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal et les gagnants seront avisés par téléphone ou par courriel par l'équipe responsable du tirage dans les 7 jours suivants le tirage. Ils seront également informés de la procédure pour obtenir leur prix.

Si nous ne pouvons joindre la personne gagnante dans les 14 jours suivant le tirage, nous procéderons à un nouveau tirage au sort pour déterminer un nouveau gagnant.

Un comité de sélection formé d'employés des Relations avec la communauté sélectionnera les créations qui feront partie du cahier spécial qui paraîtra sur notre site Internet pendant la Semaine d'action contre le racisme, du 19 au 25 mars 2012.